

## FICHE DE POSTE

### INTITULE DU POSTE <sup>(1)</sup>

**Coordonnateur régional d'hémovigilance et de sécurité transfusionnelle (CRHST)**

Les fiches de poste doivent être rattachées à un emploi type du répertoire ministériel.  
Lorsqu'aucun emploi type ne correspond, il convient de prendre la référence RIME ou UCANSS

### Références à prendre dans le Répertoire des emplois-types des Administrations sanitaire, sociale, des sports, de la jeunesse et de la vie associative : <sup>(2)</sup>

Famille professionnelle <sup>(3)</sup> : ELABORATION ET PILOTAGE DES POLITIQUES PUBLIQUES

Emploi-type <sup>(4)</sup> : CONSEILLER EXPERT/CONSEILLERE EXPERTE EN SANTE PUBLIQUE ET ENVIRONNEMENTALE ( **SAN-40-A**)

ou à défaut

### Références RIME Répertoire Interministériel des Métiers de l'Etat

Domaine fonctionnel <sup>(3)</sup> :

Métier ou emploi-type <sup>(4)</sup> : FPESCS03

### Référence Répertoire des Métiers de l'UCANSS

Métier :

### FICHE DESCRIPTIVE D'EMPLOI

|                                                             |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 |
|-------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <p><b>Fiche N°</b><br/><i>(à renseigner par la DRH)</i></p> | <p>Catégorie Etat: A <input checked="" type="checkbox"/> B <input type="checkbox"/> C <input type="checkbox"/></p> <p>Corps et grade : Médecin Praticien Hospitalier ou possédant des qualifications équivalentes, doté d'une expérience en matière de transfusion sanguine</p> <p>Catégorie Assurance-maladie : Agent de direction <input type="checkbox"/> Praticien conseil <input type="checkbox"/><br/>Cadre <input type="checkbox"/> Employé <input type="checkbox"/></p> |
| <p><b>Cotation, s'il y a lieu <sup>(5)</sup> :</b></p>      | <p>Niveau :</p>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 |
| <p><b>Date de mise à jour :</b><br/><b>(30/6/18)</b></p>    | <p>Date de prise de poste souhaitée : 01/09 / 2018</p>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          |

### LOCALISATION ADMINISTRATIVE ET GEOGRAPHIQUE

Direction : Direction de la Santé Publique

Pôle : Alerte Risques et Vigilances

Service/Unité : Vigilances

Sites :  Site Montpellier

Site Toulouse

DD de l'Aude

DD de l'Ariège

DD des Hautes Pyrénées

DD du Gard

DD de l'Aveyron

DD du Tarn

DD de l'Hérault

DD de Haute Garonne

DD du Tarn et Garonne

DD de la Lozère

DD du Gers

DD des Pyrénées-Orientales

DD du Lot

## DESCRIPTION DU SERVICE

La Direction de la santé publique est structurée autour de 4 pôles :

- Un pôle « Alertes Risques Vigilances »
- Un pôle « Prévention et promotion de la santé des personnes »
- Un pôle « Santé environnementale »
- Un pôle « Inspection contrôle »

La Direction de la santé publique développe des actions en matière de gestion des risques sanitaires, qu'ils soient d'origine humaine ou environnementale, en s'appuyant sur une vision intégrée des activités de prévention, veille, contractualisation, contrôle et gestion de crise.

Le pôle « Alertes, risques et vigilance » comprend 4 unités dont l'Unité Vigilance

L'unité Vigilance a pour mission première la déclinaison territoriale de la réforme des vigilances sanitaires

L'unité porte la politique régionale des vigilances et la politique de sécurité des prises en charges

A cet effet elle anime et coordonne l'activité des structures régionales d'appui et de vigilance (SRVA) dans le respect de leurs missions et obligations respectives.

L'ARS Occitanie dispose de 2,6 postes de CRHST et de 2 postes d'assistantes (1 à Toulouse et 1 à Montpellier)

Le coordonnateur régional d'hémovigilance et sécurité transfusionnelle (CRHST) devra travailler en équipe avec les autres coordonnateurs régionaux.

## DESCRIPTION DU POSTE

Encadrement : Oui  Non

Nombre de personnes à encadrer (répartition par catégorie) :

**Activités principales** <sup>(7)</sup> :

1° Suivre la mise en œuvre par les établissements de santé et de transfusion sanguine de la région des dispositions relatives à l'hémovigilance et la sécurité transfusionnelle ainsi que, le cas échéant, des décisions du directeur général de l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé et des actions proposées par les commissions médicales d'établissement dans les établissements publics de santé et par les conférences médicales d'établissement dans les établissements de santé privés ;

2° Entretenir des relations directes avec chacun des correspondants d'hémovigilance et de sécurité transfusionnelle de la région, de veiller avec eux à la qualité et à la fiabilité des informations recueillies en application des articles R. 1221-39 et R. 1221-43 du CSP et de se tenir informé de toute difficulté que les correspondants rencontreraient dans l'exercice de leur mission ;

3° Informer le directeur général de l'agence régionale de santé et le directeur général de l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé de son activité, notamment par un rapport annuel d'activité, dont il adresse copie à l'Etablissement français du sang et, le cas échéant, au centre de transfusion sanguine des armées ;

4° Informer, en tant que de besoin, le directeur général de l'agence régionale de santé et le directeur général de l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé du contenu des comptes rendus, rapports et autres documents intéressant la sécurité transfusionnelle et l'hémovigilance élaborés par les commissions médicales d'établissement dans les établissements publics de santé et les conférences médicales d'établissement dans les établissements de santé privés ;

5° Proposer, le cas échéant, à l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé sous couvert du directeur général de l'agence régionale de santé, l'adoption de toute mesure susceptible d'améliorer la qualité, la fiabilité et la cohérence du dispositif d'hémovigilance et de sécurité transfusionnelle ;

6° Saisir sans délai le directeur général de l'agence régionale de santé et le directeur général de l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé de toute difficulté susceptible de compromettre la sécurité transfusionnelle et d'en informer simultanément l'Etablissement français du sang ou le centre de transfusion sanguine des armées, chacun en ce qui le concerne ;

7° Proposer, le cas échéant, au directeur général de l'agence régionale de santé les mesures à prendre au vu des fiches de déclarations reçues en application de l'article R. 1221-50 ;

8° Suivre la mise en place des mesures préventives et correctives proposées par les établissements de santé et par les établissements de transfusion sanguine dans les suites de la prise en charge d'un incident grave ou d'un effet indésirable survenu dans l'établissement ou au niveau régional. Ce suivi fait l'objet d'informations adressées au directeur général de l'agence régionale de santé et au directeur général de l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé ;

Les numérotations renvoient au « guide de rédaction de la fiche de poste »

9° Veiller à la mise en place et du bon fonctionnement de l'échange des données transfusionnelles informatisées mentionnées à l'article R. 1221-42.

10° Contrôle et suivi des déclarations d'incidents graves de la chaîne transfusionnelle (IG), d'effets indésirables receveurs de PSL (EIR), d'effets indésirables chez les donneurs de sang (EID) ainsi que des informations post-don (IPD).

#### Activités annexes <sup>(7)</sup> :

Les coordonnateurs régionaux d'hémovigilance et de sécurité transfusionnelle sont membres du réseau régional de vigilances et d'appui mentionné à l'article R. 1413-62 du CSP.

Intervenir en qualité d'expert technique pour les dossiers d'instruction ou de renouvellement de dépôt, les missions d'inspection/contrôle, dans le cadre de l'avis à donner à l'EFS sur le SOTS ou sur d'autres dossiers dont son expertise est requise par l'ARS.

Initier /participer à l'élaboration de projet régionaux de démarche qualité en transfusion sanguine

Production d'avis et d'expertises

Portage de projets

Formation des professionnels à la déclaration des EIR et à la culture positive de l'erreur

#### Partenaires institutionnels <sup>(8)</sup> :

- Etablissements de santé, sociaux et médico-sociaux
- EFS
- Structures locales et régionales en charges de la gestion des vigilances (CPIAS, OMEDIT, CRPV, Pharmacopôle)
- Organismes nationaux de gestion des vigilances (ANSM, ANSP/Santé Publique France)
- Assurance maladie

#### Spécificités du poste / Contraintes <sup>(9)</sup>

Médecin praticien hospitalier ou possédant des qualifications équivalentes (article R 1221-35 du code de santé publique), doté notamment d'une expérience en matière de transfusion sanguine.

Nommé pour une durée de 3 ans, renouvelable, par décision du Directeur Général de l'ARS, prise après avis de l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé (ANSM).

Recrutement effectué par un établissement de santé pour une mise à disposition de l'ARS

Nombreux déplacements sur la région

Poste soumis à DPI

Participation à des réunions nationales

Participation à la gestion de crise

## PROFIL SOUHAITE

### Compétences requises sur le poste :

Le Répertoire des emplois types ministériel (à défaut RIME ou Répertoire des Métiers de l'UCANSS), complété du Dictionnaire des compétences, mis en ligne sur l'intranet, sont à votre disposition pour vous aider à identifier les compétences et leur mise en œuvre attendues.

### Attention :

Seules celles concernant les connaissances et les savoir-faire sont caractérisées et explicitées selon un niveau de mise en œuvre attendu, classées de 1 à 4, comme suit :

#### Expertise (niveau 4)

*E – domine le sujet, voire est capable de le faire évoluer – capacité à former et/ou à être tuteur.*

#### Maîtrise (niveau 3)

*M – connaissances approfondies – capacité à traiter de façon autonome les situations complexes ou inhabituelles*

#### Application (niveau 2)

*A – connaissances générales – capacité à traiter de façon autonome les situations courantes*

#### Notions (niveau 1)

*N - connaissances élémentaires – capacité à faire mais en étant tutoré*

| Connaissances <sup>(10)</sup> E : expert / M : maîtrise / A : application / N : notions         | Niveau de mise en œuvre |   |   |   |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------|---|---|---|
|                                                                                                 | E                       | M | A | N |
| Connaissances techniques relatives au domaine de l'hémovigilance pouvant avoir un impact sur la | x                       |   |   |   |

|                                                                                                                                                                                                                                                           |   |   |  |  |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---|---|--|--|
| santé des populations.                                                                                                                                                                                                                                    |   |   |  |  |
| Connaissances techniques des effets indésirables et incidents de la chaîne transfusionnelle associées aux soins, des systèmes de veille/surveillance/ vigilances sanitaires portant sur les produits de santé ou autres, l'hygiène, les milieux de soins. | X |   |  |  |
| Connaissance de l'architecture générale et du rôle des réseaux et des partenaires locaux et nationaux intervenant dans l'organisation de la chaîne transfusionnelle et de la Santé Publique en général.                                                   |   | X |  |  |

| Savoir-faire <sup>(10)</sup> E : expert / M : maîtrise / A : application / N : notions                                  | Niveau de mise en œuvre |   |   |   |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------|---|---|---|
|                                                                                                                         | E                       | M | A | N |
| Sens de l'organisation                                                                                                  |                         | x |   |   |
| Capacités de synthèse et rédactionnelles                                                                                | x                       |   |   |   |
| Aptitude à la négociation et communication avec les partenaires                                                         | x                       |   |   |   |
| Aptitudes relationnelles                                                                                                |                         | x |   |   |
| <b>Savoir être nécessaire<sup>(11)</sup> (il est recommandé de mettre en gras la ou les compétences clés attendues)</b> |                         |   |   |   |
| Travailler en autonomie                                                                                                 |                         |   |   |   |
| Faire preuve de discrétion professionnelle                                                                              |                         |   |   |   |
| Faire preuve de réactivité                                                                                              |                         |   |   |   |

**Expérience professionnelle<sup>(12)</sup>**

le poste peut convenir à un premier poste dans le domaine ou à une nouvelle orientation professionnelle

ou expérience professionnelle souhaitée de 5 à 10 ans dans le domaine de l'hémovigilance

## FORMATION

| Formations prévues dans le cadre de l'adaptation au poste de travail (T1) |
|---------------------------------------------------------------------------|
| 1 Utilisation de l'applicatif e-fit                                       |
| 2 Utilisation de l'applicatif e-base                                      |
| 3 Utilisation logiciels Powerpoint, Word, Excel                           |
| Autres formations utiles au poste                                         |
| 1                                                                         |
| 2                                                                         |

Durée d'affectation souhaitée sur le poste<sup>(13)</sup> : 3 ans, renouvelable

## CONTACTS<sup>(14)</sup>

Mme Catherine CHOMA, Directrice de la santé publique, [catherine.choma@ars.sante.fr](mailto:catherine.choma@ars.sante.fr), 04 67 07 20 78